

DEMANDE D'AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION SCOLAIRE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - SAISON 2017/2018

La saison 2017/2018 commence le 1er septembre 2017 et se termine le 31 août 2018.



Affiliation à l'USEP ?
 OUI NON

N° D'AFFILIATION

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

COORDONNÉES DU SIEGE SOCIAL

Titre complet (appellation figurant dans les statuts) (obligatoire) : _____

Adresse du siège social (obligatoire) : _____

Code postal (obligatoire) : _____ Ville (obligatoire) : _____

Téléphone (obligatoire) : _____ Fax : _____

Site internet : _____ Email (obligatoire) : _____

Date de déclaration à la Préfecture (ou Tribunal d'instance pour l'Alsace-Moselle) : _____

de : _____

- Quel est le type de votre association ?** : Association d'école(s) (une seule école, RPI, RRE, plusieurs écoles...)
 Section d'Amicale Laïque ou d'une autre association adhérente à la Ligue)
 Association dont les adhérents sont des associations USEP régulièrement affiliées (association de coordination, de secteur, de circonscription...)
 Autre, précisez : _____

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT DANS LE CADRE DE LA REFOUNDATION DE L'ÉCOLE

L'association est-elle impliquée activement dans la réforme des rythmes scolaires (obligatoire) ?

- en 2017/2018 : Non Oui, dans ce cas, la mise en oeuvre des activités proposées par l'USEP a-t-elle lieu ? :

- Sur une demi journée Durant la pause méridienne Après la classe Une seule fois par semaine Plusieurs fois par semaine

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

- Cas général : l'association n'a des enfants licenciés que dans une seule école : Ecole maternelle
 Ecole élémentaire
 Ecole primaire
- Cas particuliers : l'association regroupe des enfants licenciés dans plusieurs écoles : (noter le nombre total d'écoles et détailler la composition).
- Nombre total d'écoles (obligatoire) : _____
 - Nombre d'écoles maternelles (obligatoire) : _____
 - Nombre d'écoles élémentaires (obligatoire) : _____
 - Nombre d'écoles primaires (ayant à la fois des cours en maternelle et des cours en élémentaire) (obligatoire) : _____

POLITIQUE DE LA VILLE

- Nombre de licenciés scolarisés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : _____

Pour plus de renseignements : <http://www.ville.gouv.fr/?carte-des-quartiers-prioritaires,3823#>

VIE STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION (Situation à la date de l'affiliation)

- L'association dispose-t-elle d'un Comité Directeur ? (obligatoire) : Oui Non
- Nombre total de membres adultes élus (Indiquez 0 si pas de Comité Directeur) (obligatoire) : _____
- Nombre total d'enfants élus (Indiquez 0 si pas de Comité Directeur) (obligatoire) : _____
- Nombre total d'adultes non enseignants élus (Indiquez 0 si pas de Comité Directeur) (obligatoire) : _____
- Nombre de femmes adultes élues (Indiquez 0 si pas de Comité Directeur) (obligatoire) : _____
- Existe-t-il une commission «Enfants» ? (obligatoire) : Oui Non

VIE SPORTIVE

- L'association a-t-elle rédigé un projet ? (obligatoire) : Oui Non
- Le projet, s'il existe, ou au moins les activités de l'association USEP sont-ils inscrits au projet d'école ? (obligatoire) Oui Non
- Nombre total de rencontres sportives USEP organisées par l'association sur son territoire en 2016/2017 ? (obligatoire) : _____
- Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnus par la MDPH) ayant participé à au moins une rencontre sportive USEP en 2016/2017 ? (obligatoire) : _____

LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 3915 - USEP (Multisports) | <input type="checkbox"/> 3907 - Lire et faire lire |
| <input type="checkbox"/> 3311 - Solidarité | <input type="checkbox"/> 3908 - Formation des délégués élèves |
| <input type="checkbox"/> 3739 - Pratiques artistiques | <input type="checkbox"/> 3909 - Restauration d'enfants et de jeunes |
| <input type="checkbox"/> 3803 - Education à l'environnement | <input type="checkbox"/> 3910 - Garderie scolaire |
| <input type="checkbox"/> 3900 - Ateliers relais | <input type="checkbox"/> 3911 - Travail avec les familles |
| <input type="checkbox"/> 3901 - Classes relais | <input type="checkbox"/> 3912 - Organisation de classes de découverte
(à partir de 6 jours et 4 nuits) |
| <input type="checkbox"/> 3902 - Internats (relais ou de réussite éducative) | <input type="checkbox"/> 3913 - Organisation de séjours linguistiques |
| <input type="checkbox"/> 3903 - Animation péri-scolaire | <input type="checkbox"/> 3914 - Organisation de séjours éducatifs |
| <input type="checkbox"/> 3904 - Radio scolaire / Journaux scolaires | |
| <input type="checkbox"/> 3906 - Accompagnement à la scolarité | |

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT(E)

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____
Email : _____

COORDONNÉES DU TRÉSORIER(E)

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____
Email : _____

COORDONNÉES DU CORRESPONDANT(E)

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____
Email : _____

COORDONNÉES DU SECRÉTAIRE

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____
Email : _____

INFORMATIONS CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre Fédération départementale.

Acceptez-vous de figurer dans un annuaire des associations affiliées à la Ligue de l'enseignement, de l'Ufolep, de l'Usep ? Oui Non
Acceptez-vous que la Ligue de l'enseignement, l'UFOLEP, l'USEP communiquent vos coordonnées à des tiers partenaires ? Oui Non

WEBAFFILIGUE

Votre affiliation à la Ligue de l'enseignement vous donne accès gratuitement à un espace internet de gestion de vos adhérents : le Webaffiligue-Association. Connectez-vous à www.affiligue.org pour recevoir vos identifiants de connexion en cliquant sur « Recevoir mes identifiants ».

A LIRE, DATER ET SIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE PRÉSIDENT

Dans le cadre du système déclaratif en vigueur qui contractualise la relation assurance entre l'APAC et l'association USEP, il est vivement conseillé de compléter la fiche diagnostic spécifique APAC/USEP.

Par ailleurs, la fiche diagnostic reste nécessaire pour la validation de vos assurances concernant les activités hors temps scolaire, telles que -accueil de loisirs, activités péri-scolaires, activités avec accueil de public (bals, kermesses), dispositifs d'accompagnement scolaire, etc. **En tout état de cause, aucune attestation d'assurance (exemples : occupation de locaux occasionnels, responsabilité civile d'une action) ne pourra être délivrée par les services de l'APAC en l'absence du retour de cette fiche diagnostic dûment remplie.**

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement permet à l'association USEP ou à l'association scolaire de bénéficier gratuitement de la « MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION » de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents.

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance de la notice descriptive d'assurance qui m'a été remise,
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale.

Date et signature du Président de l'association : le _____, Signature

A noter : Au-delà des activités USEP en temps scolaire ou hors temps scolaire, la carte péri-scolaire est un véritable passeport assurance qui couvre l'enfant dans les activités et manifestations péri-scolaires extérieures à l'école si elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'établissement et si elles sont matérialisées par un contrat éducatif local ou une convention de partenariat.

Si leur effectif correspond à l'effectif de l'établissement, celui-ci bénéficie sur simple demande du directeur, sans cotisation supplémentaire, de la garantie « contrat d'établissement » pour l'ensemble des activités à l'intérieur et à l'extérieur de cet établissement : responsabilité civile, assistance juridique, accidents corporels, biens des personnes et assistance aux personnes.